

8^{ème} Tournoi Rapide d'Échecs du Chablais 21 septembre 2014

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : GENERALITES

- Le Cercle d'Échecs d'Évian organise le 21 septembre 2014 le 8^{ème} Tournoi Rapide du Chablais à la salle des fêtes de Nernier, 14 route de la Mairie, 74140 NERNIER.
- Le tournoi est ouvert à tout joueur régulièrement licencié pour la saison en cours.
- Les joueurs non licenciés qui désirent participer au tournoi doivent prendre une licence sur place.
- Le tournoi sera comptabilisé pour le « Challenge de Parties Rapide » de la Ligue Dauphiné-Savoie des Echecs.

Article 2 : REGLES DU JEU ET APPARIEMENTS

- Les règles du Jeu sont celles adoptées lors du 84^{ème} Congrès de la FIDE en 2013 à Tallinn (Estonie) et entrées en application le 1^{er} juillet 2014.
- Les appariements se font au système suisse intégral (Règles CO4) avec l'aide du logiciel « Papi 3.1 » (forts-faibles, aucune protection, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement).
- Seront appariés pour la 1^{ère} ronde les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 : DEROULEMENT DES RONDES

- Le tournoi se déroule en 7 rondes à la cadence de 20 minutes KO.
- Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante et sera exclu du tournoi.
- À la fin de chaque partie, le gagnant (ou les blancs en cas de partie nulle) apporte le résultat à la table de marque. L'autre joueur remet les pièces en place.

Article 4 : HORAIRES

- La clôture des inscriptions est fixée à 9h45.
- La 1^{ère} ronde débutera à 10 heures.
- La remise des prix se déroulera à partir de 18 heures.

Article 5 : DROITS D'INSCRIPTION ET LISTE DES PRIX

- Droits d'inscription : 20 € (Adultes) ou 10 € (Jeunes).
- Réduction de 20% sur les droits d'inscription jusqu'au 15 septembre 2014 à minuit dans le cas d'une préinscription en ligne à <http://www.echecs-evian.fr>.
- La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle de jeu avant la 4^{ème} ronde.

Article 6 : CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

- Le classement est établi au nombre de points.
- Les ex-aequos seront départagés au Buchholz tronqué, puis à la Performance et au Buchholz intégral.
- Les prix au classement général seront partagés entre les ex-aequos selon le système Hort.
- Les prix spéciaux et par catégorie seront attribués en cas d'égalité de points de partie, au joueur ayant le meilleur départage.
- Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.
- Les enfants de moins de 14 ans qui choisissent de participer au Défi Jeunes ne pourront pas prétendre aux prix en espèce.

Article 7 : RAPPELS DISCIPLINAIRES

- Il est rappelé aux joueurs :
 - D'éteindre les téléphones portables.
 - De ne pas analyser les parties dans la salle de jeu.
 - D'éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Article 8 : NOMS DES ARBITRES

- L'arbitre Principal est Jean-Christophe COPIN – Arbitre Fédéral 3.

Article 9 : DECISIONS DE L'ARBITRE AU COURS DU JEU


- Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer à jouer, puis à l'issue de la partie rédiger son rapport de plainte et le donner à l'arbitre.

Article 10 : ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

- Tous les participants s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur.

Laurent Bardolle

Président du Cercle d'Échecs d'Evian



Jean-Christophe Copin

Arbitre Principal

